

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ETAT DANS LE VAL-D'OISE

Octobre 2017 - RAAE n° 51 du 2 octobre 2017
publié le 2 octobre 2017

Préfecture du Val-d'Oise
Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial
Bureau de la coordination administrative
CS 20105 - Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY-PONTOISE

Tél. 01 34 20 29 39
Fax 01 77 63 60 11
mél : courrier@val-doise.gouv.fr

L'intégralité du recueil est consultable en préfecture
et sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise : www.val-doise.gouv.fr

PREFECTURE DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU VAL-D'OISE

Arrêté n° 2017-228 du 2 octobre 2017 portant subdélégation de signature à certains collaborateurs de M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim

Arrêté n° 2017-229 du 2 octobre 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à certains collaborateurs de M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim



PREFET DU VAL-D'OISE

**Direction départementale
de la protection des
populations
DU VAL D'OISE**

**ARRETE N° 2017-228 portant subdélégation de signature à certains collaborateurs de
Monsieur Guillaume CHENUT directeur départemental de la protection
des populations du Val-d'Oise par intérim;**

Le directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 19 avril 2016 portant nomination de M. Guillaume CHENUT en qualité de directeur départemental adjoint de la protection des populations du Val-d'Oise ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-097 en date du 30 juin 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations du Val-d'Oise à compter du 1er juillet 2010 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-057 du 28 septembre 2017 portant nomination de M. Guillaume CHENUT directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-058 du 28 septembre 2017 donnant délégation de signature à M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim ;

ARRETE

ARTICLE 1

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 17-058 du 28 septembre 2017 donnant délégation de signature à M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CHENUT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} de cet arrêté est subdéléguée à ses collaborateurs de la façon suivante :

En cas d'empêchement de M. Guillaume CHENUT, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par :

- **M. Jean-Marie VOUILLOUX**, secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations pour l'ensemble des matières visées ci-après.

1-1 - Pour ce qui concerne les matières visées à l'article 1 de l'arrêté n°2010-097 du 30 juin 2010 portant organisation de la Direction départementale de la Protection des populations:

- **M. Jean-Marie VOUILLOUX**, secrétaire général ;

1-2 - Pour ce qui concerne les matières visées aux articles 3,4,5 et 6 de l'arrêté n°2010-097 du 30 juin 2010 portant organisation de la Direction départementale de la Protection des populations:

- **M. Laurent JACQUES** chef du service CCRF« Protection Economique du consommateur et régulation du marché ».
- **Mme Aurélie LEHOUCK**, chef du service CCRF « Loyauté, qualité, sécurité produits alimentaires en remise directe et produits industriels »
- **Mme Hélène MENIGAUX**, chef du service SV « Santé, protection animales et environnement » ;
- **Mme Cécile PATHIAUX**, chef du service CCRF-SV « Sécurité sanitaire des aliments » ;

En cas d'empêchement du chef de service

- **Mme Amal BOUTALEB**, adjointe au chef du service CCRF-SV « Sécurité sanitaire des aliments »
- **Mme Viviane DARDEL**, adjointe au chef du service CCRF « Loyauté, qualité, sécurité produits alimentaires en remise directe et produits industriels » dans le domaine des produits industriels
- **M. Philippe KONCKI**, adjoint au chef du service CCRF« Protection Economique du consommateur et régulation du marché ».
- **M. Yann LEVREY**, adjoint au chef du service SV - « Santé, protection animales et environnement » ;
- **Mme Andréa JIMENEZ-PELLICER**, inspectrice au service CCRF-SV « Sécurité sanitaire des aliments »

1-3 – Pour ce qui concerne les avertissements adressés dans le cadre des missions de contrôle réalisées pour le compte de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et effectuées sous l'autorité de M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim :

- les agents des services « Protection Economique du Consommateur et Régulation des Marchés » (PECRM), « Loyauté, qualité, sécurité produits alimentaires en remise directe et produits industriels » (LQS-PA-PI), « Sécurité sanitaire des aliments » (SSA) de la direction départementale de la protection des populations du Val-d'Oise.

ARTICLE 2

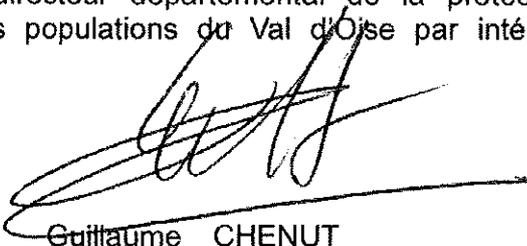
L'arrêté N° 2017- 140 portant subdélégation de signature à certains collaborateurs de Mme Élisabeth ROUAULT- HARDOIN directrice départementale de la protection des populations du Val-d'Oise (actes administratifs) est abrogé.

ARTICLE 3

Le directeur départemental adjoint de la protection des populations du Val-d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 2 octobre 2017

Le directeur départemental de la protection
des populations du Val d'Oise par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Chénut', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Guillaume CHENUT



PREFET DU VAL-D'OISE

**Direction départementale
de la protection des
populations
DU VAL- D'OISE**

ARRÊTÉ N°2017-229 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à certains collaborateurs de M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim

Le directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 19 avril 2016 portant nomination de M. Guillaume CHENUT en qualité de directeur départemental adjoint de la protection des populations du Val-d'Oise ;

VU l'arrêté n° 2010-097 en date du 30 juin 2010 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations du Val-d'Oise à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-057 du 28 septembre 2017 portant nomination de M. Guillaume CHENUT directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim ;

VU l'arrêté n° 17-059 donnant délégation de signature à M. Guillaume CHENUT, directeur départemental de la protection des populations du Val-d'Oise par intérim, pour l'exécution des fonctions d'ordonnateur secondaire et notamment son article 3.

A R R E T E

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume CHENUT, directeur départemental adjoint de la protection des populations du Val-d'Oise, la délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, conférée par l'arrêté susvisé n° 17-059 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Jean-Marie VOUILLOUX, secrétaire général de la direction départementale de la protection des populations du Val-d'Oise ;
- Mme Claudine PIALOT, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la direction départementale de la protection des populations du Val-d'Oise ;
- Mme Sabine NOWODZIENSKI, contrôleur de 1^{ère} classe à la direction départementale de la protection des populations du Val-d'Oise.

ARTICLE 2

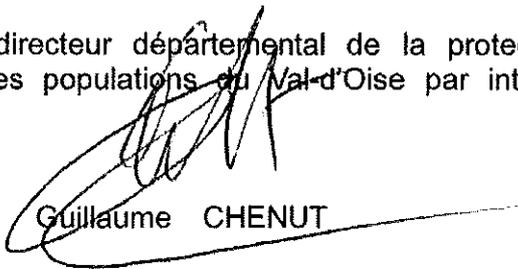
L'arrêté n° 2016-107 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à certains collaborateurs de Mme Elisabeth ROUAULT-HARDOIN, directrice départementale de la protection des populations du Val-d'Oise, est abrogé.

ARTICLE 3

Le directeur départemental adjoint de la protection des populations du Val-d'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val d'Oise.

Fait à Cergy-Pontoise, le 2 octobre 2017

Le directeur départemental de la protection
des populations du Val-d'Oise par intérim


Guillaume CHENUT